

SEANCE DU 06/10/2020

Convocation du 30 septembre 2020

Conseillers présents : 9 (DEISS Michelle, DEMANNE Thomas, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, MULLER Olivier, SAND Christophe, VOLLMER Jean-Philippe)

Conseillers excusés : 2 (ISS Claire, WOYNAS Aurélie)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2020
3. Budget 2020 : décision modificative n°2/2020
4. Subvention au Club Vosgien de Rothbach pour l'acquisition d'un véhicule
5. SMICTOM Nord du Bas-Rhin : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
6. Divers et communications

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Pascal KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur HEINTZ Laurent, conseiller municipal, est désigné à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2020.

VOTE DE CREDITS : DECISION MODIFICATIVE 2/2020

Le maire informe l'assemblée qu'en raison d'un remboursement de la taxe d'aménagement en section d'investissement, une décision modificative budgétaire d'ordre technique est nécessaire.

Considérant la proposition du maire, le conseil municipal approuve la modification budgétaire suivante :

Article	Chapitre	D/R	Libellé	Crédits en €
10226	10	D	Taxe d'aménagement	+ 6,47 €
2112	21	D	Achat terrains de voirie	- 6,47 €

SUBVENTION AU CLUB VOSGIEN DE ROTHBACH POUR ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention émanant de la section locale du Club Vosgien concernant l'acquisition d'un véhicule devant servir à l'entretien et au nettoyage des chemins forestiers de la commune ainsi qu'aux déplacements des membres de l'association dans le cadre de leurs activités bénévoles.

Cette demande est accompagnée de la facture du véhicule.

La totalité de la dépense à la charge de l'association locale s'élève à 8 890,00 € TTC

Le maire, en concertation avec ses adjoints, propose à l'assemblée de participer à hauteur de 1000,00 €.

Le conseil municipal, après débats et délibération, décide à l'unanimité de subventionner une partie des frais engagés par l'association pour cette opération.

- Montant de la subvention communale accordée : 800,00 €

Cette participation sera versée au Club Vosgien de Rothbach. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

SMICTOM NORD DU BAS-RHIN : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Le maire présente le rapport d'activité 2019 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le maire rend compte des dernières décisions prises dans le cadre de la gestion communale et dans celui de ses délégations et procède à diverses communications :

- Un devis a été sollicité afin de remplacer le tapis à l'entrée de la salle polyvalente pour montant de 780,00 € TTC. La maire va solliciter un autre devis.
- Le Président de la Ligue contre le Cancer a proposé au maire de signer une convention avec la commune pour la fourniture d'une affiche de prévention « Espace sans Tabac » (Tarif de 38,00 €/affiche) à placer près des écoles.
- Il remercie M. DUPONT, riverain de la rue Principale, pour avoir bénévolement remis en place le panneau « sens unique » qui avait été abîmé par un automobiliste.
- Il informe le conseil municipal que la promesse de vente en faveur de la SAFER pour la cession du terrain de football et des vestiaires a été signée.
- Une nouvelle association a été créée à Rothbach : les Palets de Rothbach, association de pratique du « Sjoelback » ou « billard hollandais. Des entraînements auront lieu à partir du 4 novembre, tous les mercredis de 19h00 à 21h00 dans l'ancienne école, 21 rue Principale.
- L'éclairage public bénéficie d'un nouveau réglage. Il s'allumera plus tard et s'éteindra plus tôt. Cela devrait permettre de faire quelques économies d'énergie. Le maire précise également qu'il est possible d'éteindre une lampe sur deux.

Il cède ensuite la parole à M. Patrice HILT, Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs, Président du Syndicat d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach, Président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et Maire de la Commune d'Offwiller.

Ce dernier, à l'invitation du maire, présente aux conseillers municipaux de Rothbach :

- L'activité du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs (Historique, sources, traitements, réseaux et infrastructures, travaux, prix de l'eau, finances, etc.).
- L'activité du Syndicat d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach. (Historique, fonctionnement de la station d'épuration de Rothbach, réseaux et infrastructures, travaux, prix du service, finances, etc.).
- Le projet et le financement de l'accueil périscolaire prévu au sein du RPI d'Offwiller-Rothbach qui ouvrira à la rentrée 2021. C'est le rez-de-chaussée de l'école d'Offwiller qui accueillera la structure. L'investissement sera financé par les communes d'Offwiller et de Rothbach. Il bénéficiera de subventions. Le fonctionnement sera à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le maire.

Signature du secrétaire de séance : HEINTZ Laurent
ROTHBACH, le 06/10/2020